

# Règlement Concours Photos

Association Poul'Haies Arbres

#nosvolaillesagroforestières

**Article 1 :** Société organisatrice du jeu - concours photos : Poul'Haies Arbres, Association dont le siège social est basé : rue de Cambrai 59159 Noyelles-sur-Escaut. Elle organise du 20/05/2021 à 9h00 au 30/07/2021 à 23h59, un concours photos – « Nos volailles agroforestières » sur le site internet Poulhaiesarbres.fr accessible sur le lien suivant <https://www.poulhaiesarbres.fr/galerie-photo/>

La page du site sur laquelle le concours photo est visible est une page privée, non accessible par les personnes ne disposant pas du lien. Seuls les éleveurs ayant accès au lien peuvent voir les photos et déposer les leurs.

Les photos déposées donnent un droit d'utilisation par l'association Poul'Haies Arbres pour communiquer à travers divers outils de communication. Seule l'association se donne le droit de les utiliser pour communiquer en faveur des bonnes pratiques en élevage avicole.

## **Article 2 :** Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine étant adhérente à l'association Poul'Haies Arbres. Le Jeu est accessible pendant la période mentionnée à l'article 1, 24h/24. Toute participation en dehors de cette période ne sera pas comptabilisée. Le fait de participer au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des modalités de déroulement du Jeu. La Société Organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toute vérification utile concernant l'identité des participants notamment pour s'assurer de la véracité des informations fournies. Le fait pour un participant de renseigner des informations notamment relatives à son identité qui seraient fausses, incomplètes ou ne respecteraient pas les conditions du présent règlement entraînerait la nullité de sa participation et le cas échéant l'annulation de son gain.

## **Article 3 :** Modalités de participation et désignation des gagnants

La participation au Jeu se fait exclusivement par Internet sur le compte indiqué ci-dessus. Pour participer au Jeu, le participant devra, pendant la période mentionnée à l'article 1 :

- Cliquer depuis sa boîte mail sur le lien accessible : <https://www.poulhaiesarbres.fr/galerie-photo/>
- Prendre connaissance des modalités de participation et conditions du jeu
- Compléter les différents champs du formulaire (nom, prénom ...)
- Déposer ses fichiers photos et valider. L'association s'autorise à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés, dès lors qu'ils sont en violation des instructions relatives au contenu ou de toute autre stipulation du présent règlement de Jeu et/ou du règlement en vigueur.

Il y aura au total 3 gagnants pour l'ensemble du concours.

Les photos seront publiées dans un album dédié sur le site internet, accessible depuis le même lien <https://www.poulhaiesarbres.fr/galerie-photo/> . Afin que chaque éleveur puisse vérifier sa participation et voir les photos des autres participants.

Un jury composé de l'animatrice de l'association et deux salariés Novial se réuniront pour élire les 3 photos gagnantes. Après clôture du jeu-concours, les gagnants seront informés de leur gain le 10 août 2021 par mail. Ils recevront alors leurs lots fin août suite à la clôture du Jeu. Toute tentative de tricherie conduira à une exclusion du Jeu lors du tirage au sort.

**Article 4** : Dotations et remise des dotations : Le Jeu est doté des lots suivants, attribués chronologiquement aux participants valides tirés au sort et déclarés gagnants. Chaque participant gagnant ne remporte qu'un seul lot.

Liste des lots mis en Jeu :

- 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> prix : Un panier gourmand (composé de produits locaux)
- 3<sup>ème</sup> prix : Sachets de couvert fleuris

La dotation sera expédiée à l'adresse du gagnant si celui-ci a préalablement communiqué son nom, prénom, et adresse postale, sous 30 jours calendaires suite à la clôture du Jeu concours. Les participants auront la possibilité de jouer plusieurs fois pendant toute la durée du Jeu. Néanmoins, ils ne pourront gagner qu'une seule fois.

**Article 5** : Modification des conditions du jeu

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à le réduire, le prolonger, le reporter, ou en modifier la nature, le nombre de dotations.

**Article 6** : Interprétation du règlement

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

**Article 7** : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute contestation relative au présent règlement et au déroulement du Jeu sera à adresser par l'association Poul'Haies Arbres rue de Cambrai 59159 Noyelles-sur-Escaut ou par courrier électronique à l'adresse [poulhaiesarbres@gmail.com](mailto:poulhaiesarbres@gmail.com).